

D192026
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize avril deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 10/04/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – ERRE Daniel - CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice –BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle - THILLY Benjamin – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – FIGUILLEM Liza – LAVINAL Vincent

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE qui avait donné procuration à Benjamin THILLY

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

SOL Frédéric qui avait donné procuration à Liza FIGUILLEM

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

OBJET : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYM PERPIGNAN MEDITERRANEE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYM Perpignan Méditerranée,

Considérant que la commune de Saint Feliu d'Avall est membre du SYM Perpignan Méditerranée,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de ce syndicat,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner en qualité de délégués titulaires :

- o Madame PRAT ROCA Nathalie
- o Monsieur ARPAILLANGE Jacques

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

PROCEDE à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SYM Perpignan Méditerranée ;

DESIGNE

- o Madame PRAT ROCA Nathalie
- o Monsieur ARPAILLANGE Jacques

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette désignation au SYM Perpignan Méditerranée et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .

Publication et notification du :

**Le Maire,
Luc TOMAS.**

